



4 décembre 2025. Projet de loi de Finances 2026. Intervention en séance, en qualité de rapporteur pour avis du Budget des Sports.

**Intervention de M. Jean-Jacques LOZACH Rapporteur pour avis
PLF 2026 - Sport Séance, 4 décembre 2025**

Madame la Présidente,
Madame la Ministre,
Mes chers collègues,

Le gouvernement nous dit que le budget du sport diminue de 4,6 %. **Mais cette présentation est en réalité trompeuse :**

En effet, les crédits du programme « Sport » baissent de 6,5 %, et même de 9 % hors dépenses de personnel.

S'agissant des deux taxes affectées à l'Agence nationale du sport, le plafond d'affectation que nous avons obtenu pour 2025 est reconduit, mais sans prise en compte de la dynamique des paris sportifs. Le déplafonnement de + 50 M€ que nous avons obtenu en première partie du PLF est d'autant plus nécessaire que le rendement de la taxe dite Buffet est, lui, très incertain, du fait de l'évolution des droits audiovisuels sportifs (en particulier du football). Le plafond fixé pour cette taxe est fictif ; il permet au gouvernement d'afficher un montant stable, et donc une diminution limitée du budget du sport, qui ne correspond pas à la réalité.

S'agissant des Jeux olympiques et paralympiques 2030, traditionnellement, les Jeux d'Hiver sont de moindre ampleur que les Jeux d'été, mais ils comportent une part supérieure de financement public. Le récent rapport de la Cour des comptes sur l'organisation des Jeux de 2024 doit nous inciter à la vigilance s'agissant des coûts, pour le moment invisibles, de ces Jeux, en termes de sécurité ou de transport.

Sur le fond, ce budget délaisse le « sport pour tous » dans un contexte de questionnement sur la gouvernance du budget du sport (ex : l'avenir de l'ANS).

Les équipements sont délaissés. Or l'existence d'infrastructures sportives rénovées est un préalable indispensable au développement des pratiques. 75 % des équipements sportifs ont plus de 20 ans et de nombreuses fédérations n'ont pu faire face à la demande accrue de nouveaux licenciés potentiels (ex : refus de 40 000 demandes de licences pour le volley, 100 000 pour le hand).

Si la politique de mutualisation des équipements scolaires est utile, elle ne sera pas



4 décembre 2025. Projet de loi de Finances 2026. Intervention en séance, en qualité de rapporteur pour avis du Budget des Sports.

suffisante. Une politique nationale de maillage du territoire en équipements structurants rénovés est nécessaire. Évidemment, l'enjeu n'est pas seulement sportif, mais aussi social et sanitaire.

Par ailleurs, deux politiques en faveur de la pratique des jeunes sont sacrifiées : d'une part, les deux heures supplémentaires de sport au collège ; d'autre part, le Pass'Sport, exclu désormais la tranche des 6-13 ans. Plusieurs fédérations ont déjà constaté une diminution de la pratique de cette catégorie d'âge. Cette modification est préoccupante.

L'État se désengage ainsi de plusieurs politiques sportives, pour un bénéfice immédiat en termes budgétaires. La « grande cause nationale » de l'année 2024 paraît bel et bien oubliée.

Au même moment, près de la moitié des collectivités déclarent réduire leurs investissements en matière sportive. L'incertitude est encore accrue par les annonces du Premier ministre concernant un futur « grand acte de décentralisation ».

Or le sport est à la fois un vecteur de cohésion sociale, et un facteur d'influence au plan mondial. Sacrifier l'un des plus petits budgets de l'État, pourtant doté d'un fort effet de levier à plusieurs niveaux, est tout simplement incompréhensible.

Ces nombreux reculs et ces incertitudes persistantes ont conduit la commission à donner un avis défavorable au budget du sport.